

Les origines de la distinction entre positif et normatif en économie*

Janvier 2018

Philippe Mongin

CNRS & HEC Paris**

Résumé : Les économistes ont coutume de distinguer entre une composante positive et une composante normative de leurs travaux, ce qui est une singularité de leur discipline, car cette distinction n'a pas de ré pondant exact dans les autres sciences sociales. Elle a fortement évolué au cours du temps et les différentes manières de la concevoir aujourd'hui en reflètent l'histoire. On se propose ici d'en retracer les origines et les premières formes, de l'économie politique classique anglaise de la première moitié du XIX^e siècle jusqu'à l'apparition de l'économie du bien-être dans la première moitié du XX^e siècle. Ce parcours séquentiel vise aussi à identifier les positions les plus représentatives et les arguments invoqués pour les soutenir, en préparant ainsi une discussion qui serait moins historique et plus strictement conceptuelle.

Abstract: Economists are accustomed to distinguishing between a positive and a normative component of their work, a distinction that is peculiar to their field, having no exact counterpart in the other social sciences. The distinction has substantially changed over time, and the different ways of understanding it today are reflective of its history. Our objective is to trace the origins and initial forms of the distinction, from the English classical political economy of the first half of the 19th century to the emergence of welfare economics in the first half of the 20th century. This sequential account will also serve to identify the main representative positions along with the arguments used to support them, and it thus prepares the ground for a discussion that will be less historical and more strictly conceptual.

Mots-clefs : économie positive et économie normative, jugements de valeur, thèse de Hume, objectivité au sens de Weber, économie du bien-être, John Stuart Mill, John Neville Keynes, Lionel Robbins.

Keywords: positive economics and normative economics, value judgments, Hume's thesis, objectivity in Weber's sense, welfare economics, John Stuart Mill, John Neville Keynes, Lionel Robbins.

Classification JEL : B41, D60, D70, B20

* Cet article résulte d'une présentation faite au colloque "La normativité de la science économique" tenu à l'Université Catholique de Louvain le 20 mars 2017. L'auteur remercie pour leurs observations les participants au colloque et, plus particulièrement, son commentateur Clément Fontant.

** GREGHEC, 1 rue de la Libération, F-78350 Paris. Courriel : mongin@greg-hec.com

1. Introduction

De tous les caractères qui opposent l'économie aux autres sciences sociales, la distinction qu'elle fait passer entre ses recherches positives et normatives est l'un des plus singuliers qui soient, même s'il n'attire pas toujours l'attention qu'il mérite. Chez les économistes, cette distinction en a supplanté d'autres qui sont proches, mais non équivalentes, celles du fait et de la valeur, de l'être et du devoir être, des jugements de fait et des jugements de valeur, des énoncés descriptifs et des énoncés prescriptifs. Ces autres distinctions, de provenance philosophique, figurent dans les autres sciences sociales - histoire, sociologie, anthropologie, science politique – en lieu et place de celle que privilégie l'économie. La singularité de la discipline à cet égard ne s'arrête pas là. L'usage classificatoire des mots "positif" et "normatif" n'y est pas réservé à la frange d'économistes qui s'occupe de réflexion critique ; il s'étend à l'ensemble de la communauté ; on le retrouve dans des manuels de base aussi bien que des articles spécialisés, en théorie de la décision et en théorie du bien-être particulièrement. Aucune autre science sociale n'a généralisé à ce point l'emploi de ses distinctions propres.

Bien plus encore, l'économie se sert de la distinction du positif et du normatif pour qualifier plusieurs niveaux d'articulation théorique, ce qui est sans analogue ailleurs. En premier lieu, elle l'applique à des *concepts*, qu'elle range d'un côté ou de l'autre en invoquant soit leur nature, soit, plus subtilement, leur contexte d'apparition. Par exemple, elle jugera que le concept d'ensemble réalisable est positif dans tous les cas, mais que celui de préférence est, d'après le contexte retenu, tantôt positif, tantôt normatif. En second lieu, les deux termes servent, dans les mêmes conditions de diagnostic, à qualifier des *énoncés* entiers. Ainsi, "Le taux de chômage est inversement proportionnel au taux d'inflation" tombe normalement dans la classe des énoncés positifs, et "La banque centrale doit déterminer les taux d'intérêt en fonction du chômage et non pas seulement de l'inflation" tombe normalement dans celle des énoncés normatifs.

En troisième et dernier lieu, la distinction du positif et du normatif correspond à une *subdivision de la discipline entière*, subdivision, qui peut s'interpréter comme matérielle ou formelle. Il existe aujourd'hui une spécialité d'économie normative dont la délimitation est relativement bien admise : elle a ses problèmes et ses réponses théoriques, fondés sur des concepts tels que le bien-être, le choix collectif, l'optimalité sociale, la justice, la rationalité individuelle et collective ; elle a ses applications, notamment lorsqu'elle compare les politiques et définit des indicateurs sociaux, et à ce titre, elle fonde les recherches plus concrètes de l'économie publique. Mais outre cette délimitation matérielle, une autre, formelle, apparaît lorsque les économistes affirment par exemple qu'à

l'intérieur d'une seule et même théorie, celle de l'équilibre, les résultats d'existence relèvent de l'économie positive et ceux d'optimalité relèvent de l'économie normative. Quoi qu'il en soit de ces différentes manières de voir, la valeur structurante de la distinction met l'économie à part. Il n'est pas courant d'opposer une sociologie des jugements de fait et une sociologie des jugements de valeur, ou une histoire descriptive et une histoire prescriptive.

Comment l'économie a-t-elle constitué sa distinction du positif et du normatif et comment en est-elle venue à lui confier un tel pouvoir organisateur ? Le présent article traite de ces deux questions dans le style, principalement, de l'histoire des idées ; il tend la main, en la préparant, vers une autre étude plus strictement philosophique. De ce qui vient d'être dit, on peut conclure que cette étude doit être centrée sur les transformations *internes à la discipline*. Nous avons en outre adopté le parti pris le plus simple, qui est de suivre au cours du temps les formulations *explicites* de la distinction chez les économistes, donc de privilégier les sources méthodologiques par rapport aux sources théoriques générales. Une telle démarche comporte l'inconvénient d'amplifier le rôle d'économistes secondaires parce qu'ils s'exprimaient au plan réflexif, alors que leurs contemporains plus importants ne le faisaient pas. Nous traiterons par exemple de certains disciples de Ricardo, mais non de Ricardo lui-même, qui ne touchait pas aux sujets de méthode. Le risque est aussi d'exagérer le rôle des quelques économistes majeurs qui ont abordé ces sujets, mais sans moyens analytiques suffisants pour le faire ; c'est le problème bien connu des exégètes de Friedman. Au regard de ce double inconvénient, on verra que le parti pris des formulations explicites présente l'avantage d'autoriser des coupes très nettes dans le développement historique de la distinction.

Nous séparerons en effet les quatre étapes suivantes.

- Au XIX^e siècle, John Stuart Mill et d'autres économistes influencés par Ricardo, parmi lesquels Nassau Senior, introduisent une première distinction organisatrice, différente de celle du positif et du normatif, mais de nature à la préparer indirectement, celle de la *science* et de l'*art de l'économie politique*.

- En tant que telle, la distinction apparaît pour la première fois à la fin du XIX^e siècle, chez un méthodologue, John Neville Keynes. Sa formulation reflète l'influence de la pensée positiviste de l'époque, et elle annonce une variante de cette pensée qui se précisera au milieu du XX^e siècle, chez des économistes comme Milton Friedman et ceux qu'il inspire.

- Dans le premier tiers du XX^e siècle, la distinction passe entre les mains de Lionel Robbins, un autre méthodologue. Celui-ci la fusionne avec les autres distinctions évoquées plus haut, en particulier avec celle des jugements de fait et de valeur, qu'il recueille chez Max Weber, et simultanément, la transforme en un fossé infranchissable.

- En s'autonomisant au sein de la théorie économique, l'économie du bien-être a transformé la distinction du positif et du normatif en subdivision à caractère matériel. Cette étape s'accomplit grâce au courant dit de la "nouvelle économie du bien-être" (*new welfare economics*), qui se développe de 1930 à 1960 environ, et elle reproduit le langage des jugements de fait et de valeur, mais non les conclusions hostiles de Robbins.

Nous arrêterons le parcours à ce dernier stade. Bien qu'il soit intéressant de suivre les méandres de la distinction jusqu'aux travaux contemporains, il nous semble qu'elle achève son registre conceptuel vers le milieu du XX^e siècle. Cela ne veut pas dire qu'une interprétation unique ou même prédominante se dégagerait une fois pour toutes, mais que les interprétations concurrentes resteront proches de celles que les étapes précédentes avaient mises en place.

Le programme qui vient d'être esquissé fait déjà ressortir une particularité de cette étude : elle porte sur des développements méthodologiques anglo-américains, et principalement britanniques. On aurait tort de voir dans cette restriction l'effet d'un anachronisme lié à l'internationalisation de la discipline sous l'emprise de la langue anglaise. C'est un fait que des écoles nationales distinctes, et s'exprimant dans leur langue propre, coexisterent jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale environ ; mais c'est un fait aussi que la distinction s'est constituée au sein de l'école nationale britannique sans que celles du continent participent activement au processus. L'explication la plus vraisemblable est que les économistes britanniques du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle répercutaient une tradition philosophique locale qui était propice à la distinction. Quand ils importaient des idées, ils ne les empruntaient pas à d'autres écoles d'économie, mais à des courants généraux comme, nous le verrons, le positivisme français et la science sociale allemande. Par la suite, aidés par le relais nord-américain, ils diffusèrent mondialement ce qui était au départ leur contribution propre.

2. Antécédents de la distinction chez J.S. Mill et N.W. Senior

L'essai de jeunesse de John Stuart Mill, "On the Definition of Political Economy and on the Method of Investigation Proper to It" (1836) a nourri les réflexions méthodologiques sur l'économie pendant tout le XIX^e siècle britannique. Ce texte concisément rédigé repose sur une distinction primordiale entre la "science", vue comme une collection de "vérités", et l'"art", vu comme une collection de "règles de conduite". Comme il était courant à l'époque, Mill emploie "art" au sens moderne de "technique" : il veut signifier par là une activité purement instrumentale, c'est-à-dire visant une fin donnée de l'extérieur, de nature pratique et non théorique, et qui est liée à la réalisation des besoins humains. A ces généralités sous-entendues dans l'essai, Mill ajoute une condition explicite : l'art

doit s'appuyer sur des connaissances scientifiques préétablies ; c'est ainsi que les "arts mécaniques" reposent sur la "science de la mécanique".¹

L'essai compte la morale ou l'éthique parmi les arts sans justifier cette inclusion, mais on peut la rattacher par anticipation à la philosophie qu'énoncera le tardif *Utilitarianism* (1861). Alors, Mill fondera la morale sur le principe d'utilité, ou *Greatest Happiness Principle*, en déduisant tous les devoirs qu'elle énonce comme des "règles subordonnées" à la réalisation de ce but ultime. Ainsi conçue, la morale partagerait avec l'art en général la soumission à une fin extérieure, la visée pratique et le rapport privilégié aux besoins humains. Il est plus difficile en revanche de dire quelle science antérieure fonderait cette forme particulière d'art.²

Une des tâches de l'essai consiste à situer l'économie politique par rapport à la dualité initiale de l'art et de la science. Niant qu'elle soit un art, Mill ne considère en elle qu'une science, mais alors une science de plein droit, susceptible de produire des vérités authentiques et même, comme son concept de science le réclame aussi, des lois générales fermement établies. Cependant, l'économie politique n'est qu'une simple partie de la science sociale générale : suivant la définition reçue chez les classiques, elle n'appréhende que les phénomènes de la production, de la distribution et de la consommation de la richesse, et suivant la définition que Mill préfère finalement à celle-ci, elle ne s'occupe de l'homme en société que sous l'angle limité du désir de richesse.³

Des règles pratiques devraient correspondre aux lois supposées de l'économie politique, mais Mill se contente ici d'allusions, et l'on ne peut pas trancher entre les deux possibilités suivantes : ou bien l'économie politique se double d'une forme d'art spécifique, ou bien il ne lui correspond qu'une forme d'art plus étendue, l'"art du gouvernement", qui emprunte à la science sociale générale. Un autre disciple de Ricardo, Nassau Senior, va reprendre à sa manière cette dualité dans ses *Four Introductory Lectures on Political Economy* (1852). Dans des termes proches de ceux de Mill,

1 "An art would not be an art unless it were founded upon a scientific knowledge of the properties of the subject matter" (1836-1950, p. 410). Une comparaison s'impose avec *A System of Logic*, en particulier V, IX, 5 sur "Teleology and the Doctrine of Ends".

2 Sur l'assimilation de la morale à un art : "Morality itself is not a science, but an art; not truths, but rules" (1836-1950, p. 418), formule reprise dans *Utilitarianism* : "a practical art, such as morals or legislation" (1861-1972, p. 2). Une comparaison avec *A System* s'imposerait à nouveau.

3 "Political economy informs us of the laws which regulate the production, distribution, and consumption of wealth" (1836-1950, p. 410). "It is concerned with (man in society) solely as a being who desires to possess wealth, and who is capable of judging of the comparative efficacy of means for obtaining that end" (ib., p. 420). La dernière formule annonce la définition de l'économie par *l'homo œconomicus*, qui, après de multiples avatars, deviendra l'agent maximisateur de la théorie contemporaine. L'antériorité de Mill à cet égard est bien connue.

Senior souligne l'écart de la "science" avec l'"art", et il définit la morale comme l'art d'atteindre le bonheur humain. Mais il s'éloigne de son prédécesseur en refusant de limiter l'économie politique au rôle d'une "science". Il conclura qu'elle peut remplir aussi le rôle d'un "art", tout en insistant sur l'effort que ce changement de perspective demande à l'économiste. En plaçant la dualité *au sein même de la discipline*, et en soulignant la tension qu'elle impose, Senior prépare les distinctions à venir chez J.N. Keynes et ses successeurs. Peu connu aujourd'hui, le dispositif de Senior mérite d'être présenté plus en détail.⁴

Vue comme une science, l'économie politique étudie les lois de la production, de l'accumulation et de la distribution de la richesse, considérées sous le rapport de l'esprit humain ; on retrouve là une variante de la définition des classiques. Vue comme un art, l'économie politique peut se définir de deux manières : *restrictivement*, comme l'art de réaliser au mieux la production et l'accumulation de la richesse, ou *globalement* comme l'art de réaliser au mieux le bonheur humain par un arrangement convenable de la production, de l'accumulation et de la distribution de la richesse. Sans se référer ici à Mill, Senior donne de la substance aux deux possibilités que celui-ci distinguait mal. Il emploie la même expression que Mill – l'"art du gouvernement" – pour désigner la forme globale, et pour ce qui est de la forme restrictive, introduit une expression qui lui est propre, l'"art de la richesse".⁵

Tout en soulignant la primauté de l'"art du gouvernement", Senior fait place à l'"art de la richesse" pour faire avancer les vastes questions que celui-ci doit affronter. La comparaison des lois successorales lui sert d'argument : selon le modèle français, elles imposent la transmission du patrimoine aux héritiers, selon le modèle turc, elles imposent sa dévolution à l'Etat, et, suivant un autre modèle encore, elles autorisent sa libre disposition par testament. Grâce aux lois de sa discipline, l'économiste peut déterminer lequel de ces trois arrangements institutionnels réalise au mieux la production et l'accumulation de la richesse, et il peut alors passer du registre de la science à celui de l'art en disant ce qui est préférable à *cet égard*, sans se prononcer pour ce qui serait préférable à l'égard du bonheur humain. Pour décider de cela, il faudrait tenir compte de facteurs qui sont absents de son calcul parce qu'ils le sont aussi des lois économiques dont il dispose. Par exemple, le droit de tester librement conduira certains à doter des institutions religieuses, et l'économiste est bien en peine de dire si, toutes choses considérées, la prospérité de telles

4 Nous nous en tenons au dispositif de 1852. Des variations importantes apparaissent au fil des écrits de Senior, comme l'a bien remarqué O'Brien (1975, p. 71).

5 Le contraste des deux formes d'art fait l'un des objets du 3^e cours de Senior (1852-1996, p. 36-56). Elles reçoivent une définition p. 36, et les expressions pour les désigner figurent p. 51.

institutions va dans le sens du bonheur humain. S'il répondait à une telle question, il outrepasserait l'"art de la richesse" pour s'engager dans l'"art du gouvernement".⁶

Abstraitement parlant, la solution revient à transposer l'objet scientifique de l'économie en fin de l'action tout en supposant que l'activité instrumentale qui correspond à cette fin est autonome et cohérente. Cette résolution est fragile, ne serait-ce que parce que l'objet de l'économie est un complexe de notions différentes. Senior présente la réalisation de la production *et* de l'accumulation de richesse comme si elles formaient une fin unique de l'action ; or il n'y a pas de raison d'exclure que ces deux grandeurs croissent différemment ; il conviendrait donc de poser un objectif d'ordre supérieur pour décider quelle est la combinaison préférable de l'une et de l'autre. En outre, par un lapsus curieux, Senior néglige la distribution bien que, d'après sa propre définition, l'économie comme science la prenne aussi pour objet. Si l'"art de la richesse" devait intégrer cette autre grandeur, la recherche de l'objectif d'ordre supérieur se compliquerait encore, et elle pourrait mener aussi haut que le bonheur humain, dont on voulait précisément éviter de faire l'évaluation. En bref, la distinction de l'"art de la richesse" et de l'"art du gouvernement" est douteuse.

Au stade que nous venons d'atteindre, on constate que la méthodologie économique identifie, sous l'intitulé de "science", une composante positive de l'économie, mais qu'elle ne dégage pas de composante normative. Ce qui en tiendrait lieu est inclus dans l'"art" compris de plusieurs manières possibles. Chez Senior, la forme globale de l'art est une morale du bonheur humain appliquée aux questions économiques, et la forme restreinte, qui n'est pas morale, mais instrumentale, produit encore des énoncés normatifs, ce qui contribue à rendre incertaine leur distinction. La philosophie générale des auteurs, qui puise dans la tradition britannique, est pour beaucoup dans cette disparition de l'économie normative au profit d'un art de l'économie. A l'instar de Mill, qui s'est exprimé le plus nettement sur ce point, ils ne veulent ni séparer des impératifs technologiques l'obligation morale stricto sensu, ni remettre en cause la structuration utilitariste de l'action morale par le bonheur humain.

3. Premier énoncé de la distinction chez J.N. Keynes

La distinction du positif et du normatif se rencontre pour la première fois chez John Neville Keynes, dans *The Scope and Method of Political Economy*, dont la première édition remonte à 1890 et la

6 Cf. "If (the economist) go further than this, he wanders from the art of wealth into the art of government" (ib., p. 51). L'exemple des lois successorales occupe l'essentiel de la discussion des deux formes d'art.

dernière à 1917. Véritable traité, cet ouvrage est le plus approfondi du genre méthodologique inauguré plus haut dans le siècle par John Stuart Mill et Nassau Senior, et pratiqué entre temps par d'autres que nous ne recensons pas ici.⁷ Il doit sa notoriété persistante aujourd'hui à l'éloge appuyé qu'en fait, citation à l'appui, Milton Friedman dans l'essai très illustre dont il sera question plus bas.⁸

A la manière de ses prédécesseurs, Keynes part d'une distinction d'épistémologie générale qu'il applique ensuite à l'économie politique ou, comme il propose de dire aussi, à l'"économique" (*economics*).⁹ Il isole trois corps de savoir tous rattachés à l'idée de science : "On peut définir une science positive comme un ensemble de connaissances systématisées portant sur ce qui est (*what is*) ; une science normative ou régulatrice, comme un ensemble de connaissances systématisées relatif aux critères de ce qui doit être (*what ought to be*), et traitant donc de l'idéal par opposition au réel (*the ideal as distinguished from the actual*) ; un art, comme un système de règles pour atteindre une fin donnée (*a system of rules for the attainment of a given end*)" (1890-1917, p. 34). Appliquée à l'économie, l'analyse produit les divisions suivantes: (i) "une science positive de l'économie politique, qui s'occupe uniquement de ce qui est, et qui cherche à déterminer des lois économiques (*to determine economic laws*)" ; (ii) une "éthique de l'économie politique, qui cherche à déterminer les idéaux économiques (*to determine economic ideals*)" ; (iii) un "art de l'économie politique, qui cherche à formuler des préceptes économiques (*to formulate economic precepts*)" (*ib.*, p 36). C'est ainsi que l'économie positive étudie les lois qui fixent le niveau du taux d'intérêt, que l'éthique de l'économie examine ce que serait son niveau équitable et que l'art de l'économie considère les moyens, notamment de politique économique, qui permettraient d'approcher dans la réalité ce taux d'intérêt équitable une fois qu'il serait déterminé. Les conséquences économiques de l'impôt se prêtent à une décomposition comparable de la recherche économique (*ib.*, p. 33).

La distinction de Keynes a ceci de frappant qu'elle est une *tripartition*, ce en quoi il était conscient d'innover.¹⁰ Un lecteur hâtif d'aujourd'hui localiserait l'innovation dans la composante artistique ou technique, surajoutée à la distinction des composantes positive et normative qui lui est devenue

7 Notamment John Elliott Cairnes et Henry Sidgwick. Cairnes publie en 1857 un ouvrage qui affecte déjà la forme d'un traité de méthodologie, *The Character and Logical Method of Political Economy*. Il est sous l'influence de l'économie politique classique et son texte dialogue avec ceux de J.S. Mill et Senior. Sidgwick expose en détail sa méthodologie au début de son ouvrage théorique, *The Principles of Political Economy*, de 1883. Il subit l'influence de l'économie néo-classique naissante, mais ses questions méthodologiques sont les mêmes que celles de Senior, Cairnes et Mill.

8 Schumpeter (1954, p. 824) se montre aussi élogieux à l'égard de Keynes.

9 L'apparition de ce néologisme, *economics*, reflète l'influence de Marshall, qui l'imposera bientôt aux économistes anglo-saxons du XX^e siècle.

10 "The distinction here indicated is indeed threefold, rather than twofold as is usually indicated" (*ib.*, p.32).

familière. Bien évidemment, l'apport différentiel de Keynes ne doit pas s'apprécier par rapport à une distinction qu'il met lui-même en place, mais par rapport à la distinction antérieure qu'il transforme, celle de la science et de l'art. Il dégage la composante normative de la gangue de la composante artistique où elle se trouvait enfouie - là réside son apport. Sans doute parvient-il à ce niveau plus fin d'analyse grâce à des influences philosophiques extranationales. Il est au fait de l'école historique allemande, lancée par Roscher et Knies, perfectionnée ensuite par Schmoller, et il peut découvrir chez ces auteurs une thèse radicalement différente de celles des Britanniques : la discipline économique n'atteindra son plein développement que si elle aborde l'ensemble des interactions sociales et accepte d'endosser des partis pris éthiques.¹¹ Tenant compte de cette thèse tout en la récusant, Keynes réitère la séparation disciplinaire de l'économie, comme le faisaient ses prédécesseurs britanniques, mais il se dissocie d'eux en reconnaissant, *à l'intérieur même de cette économie dont il défend la nature spécialisée*, une composante normative à part entière. La concession philosophique aux courants étrangers figure en outre dans cette expression importante, même s'il ne la développe pas, de "science normative" ; il s'oppose ici encore à ses prédécesseurs nationaux, pour qui elle envelopperait une contradiction dans les termes.¹²

Le choix du terme "positif" pour faire couple avec "normatif" appelle un commentaire explicatif. Keynes s'y résout faute de mieux, en reconnaissant qu'il s'expose à un malentendu, parce que la méthodologie antérieure a privilégié l'opposition différente de "positif" avec "hypothétique".¹³ Ces variations reflètent l'équivoque, dans le langage ordinaire même, des mots "positif" en français ou "positive" en anglais. Comme les dictionnaires l'indiquent, ils signifient vaguement ce qui, dans les connaissances ou les attitudes pratiques, participe d'une réalité solide et fiable. On parle ainsi d'une information positive sur quelque chose, d'un engagement positif en faveur de quelque chose. A partir de cette acception flottante, plusieurs couples sémantiques deviennent possibles : celui, en effet, de la certitude et de l'hypothèse, mais aussi bien celui du réel et de l'idéal, que retient Keynes, et bien d'autres encore, comme celui de l'empirique et du théorique, du réel et de l'imaginaire, voire du sens et du non-sens. L'école dite justement positiviste joue sur ces différentes oppositions,

11 *Ib.*, p. 23-24. Keynes s'attache plus à la "vieille école historique allemande" de Roscher qu'à la "jeune école" de Schmoller, comme il est convenu de les distinguer, et sa lecture de ces auteurs est d'abord dictée par le contraste qu'il veut établir avec les économistes britanniques.

12 L'idée de *science normative* se diffuse à la fin du 19^e siècle à partir, semble-t-il, de sources allemandes (notamment chez le philosophe et psychologue Wundt). Il devient alors courant de regrouper sous ce chef l'éthique, la logique et l'esthétique. Mill récuse par avance l'idée lorsqu'il affirme que la science étudie ce qui est, et non ce qui doit être. La même position se retrouve chez Comte et irrigue la tradition positiviste.

13 Senior et Cairnes débattent longuement de la question de savoir si les propositions premières de l'économie politique sont de nature "positive", c'est-à-dire certaines, ou de nature "hypothétique".

privilégiant parfois les unes, parfois les autres, ce qui en rend la délimitation philosophique particulièrement ardue. Son fondateur, Auguste Comte, était conscient de l'équivoque du mot qu'il prenait pour emblème, et dans le *Discours sur l'esprit positif* (1844), il en faisait même une raison de le choisir. En retour, la diffusion linguistique de "positif" ou "positive" dans la France ou l'Angleterre des deux derniers siècles doit beaucoup à l'influence explicite ou diffuse de l'école positiviste.

La tripartition de Keynes soulève un autre problème, qui est celui de la nature *matérielle* ou *formelle* de ses éléments constitutifs. Ils peuvent en effet désigner des corpus théoriques distincts, constitués en sous-disciplines, tout aussi bien que des points de vue différents sur un corpus disciplinaire unique. L'exemple du taux d'intérêt va dans le sens de la solution formelle, mais d'autres arguments tirent dans le sens opposé de la solution matérielle. Il ne s'agit certes pas d'assigner à chaque élément un objet d'étude séparé – une telle proposition contredirait trop manifestement l'exemple du taux d'intérêt. Mais il se peut que des sous-disciplines différentes répondent à des orientations logiques et méthodologiques différentes, et Keynes rejoint cette analyse lorsqu'il administre la thèse qui suit, l'une des principales de l'ouvrage : l'économie positive doit mener ses recherches sans se mélanger à l'économie normative ou à l'art de l'économie.¹⁴ Ainsi, la thèse postule une *séparation matérielle* de l'économie positive. Elle postule en outre une *séparation unilatérale* car elle n'appelle aucunement la réciproque, d'après laquelle l'économie normative ou l'art de l'économie devraient se développer séparément de l'économie positive. Tout au contraire, Keynes jugerait aberrant d'énoncer des normes ou des propositions techniques sans recourir à un savoir positif. Nous examinerons maintenant avec plus de détail philosophique cette thèse de séparation matérielle et unilatérale.

Les arguments de Keynes se répartissent en deux groupes, respectivement logique et heuristique.¹⁵ Ceux du premier groupe visent à établir qu'il est *possible* de développer l'économie positive indépendamment de l'économie normative, et ceux du second tendent à montrer que cette démarche est *souhaitable*. Par définition, l'économie positive se compose d'énoncés sur ce qui est, l'économie normative d'énoncés sur ce qui doit être, et l'art de l'économie d'énoncés des deux types. Pour défendre la séparation de l'économie positive, il suffit donc d'examiner les raisons, logiques et heuristiques, qu'on peut avoir de séparer deux types d'énoncés. Si on établit ces raisons, elles

14 Voir la section 3 du chapitre II intitulée *Grounds for recognising a distinct positive science of political economy, the sole province of which is to establish economic uniformities*.

15 Nous développons ici une analyse ébauchée ailleurs (Mongin, 1999). Les deux groupes d'arguments n'apparaissent pas en tant que tels chez Keynes, dont l'exposé reste peu systématique.

fonderont la séparation non seulement avec la composante normative, mais encore avec la composante artistique, puisque celle-ci contient aussi des énoncés normatifs. Alors que la méthodologie économique fait souvent porter ses arguments par des exemples, l'analyse est ici entièrement générale – ce qu'elle dit en faveur de la séparation vaudrait pour toute espèce de science positive dans son rapport à la science normative et à l'art qui lui correspondent.

Le premier groupe, logique, se ramène à la thèse dite aujourd'hui de Hume :¹⁶ on ne peut pas déduire un énoncé sur ce qui doit être seulement d'énoncés sur ce qui est, alors que l'opération inverse, consistant à déduire un énoncé sur ce qui est seulement d'énoncés sur ce qui doit être, n'est pas interdite. Si je dois faire quelque chose, il faut en premier lieu que je puisse le faire ; un énoncé sur ce qui doit être peut impliquer un énoncé sur ce qui est. La thèse n'atteint son but qu'en partie, car elle indique seulement qu'on peut éviter les énoncés sur le devoir-être à *condition de les exclure des prémisses de la déduction*. Sous cette hypothèse, on ne trouvera plus que de tels énoncés dans les enchaînements logiques ultérieurs, mais sans cette hypothèse, on ne garantit plus rien. Le fait que la thèse de Hume affirme moins que ce qu'il semble provient du fait essentiel qu'elle n'a pas de réciproque. Une fois qu'on a mis en évidence la condition pour que la thèse de Hume s'applique utilement, on fait tout reposer sur cette condition, et la logique cède le pas à l'heuristique.

Pour Keynes comme pour ses prédécesseurs, les énoncés de science positive qu'on recherche particulièrement sont du type nomologique - ils portent sur des lois générales ou des régularités empiriques. Or la pratique des sciences fait comprendre que, même s'ils ne sont pas logiquement prohibés, les énoncés sur le devoir-être ne facilitent pas la découverte de ces énoncés, sauf à créer des amphibologies redoutables autour du mot "loi". Elle montre aussi que, si l'on se préoccupe d'applications utiles, il vaut mieux ne pas s'y atteler directement, mais commencer par élaborer un ensemble distinct de lois et de régularités. Pour offrir un répondant à la thèse de Hume, on peut appeler cette dernière affirmation la *thèse de Bacon*, car l'auteur du *Novum Organum* (1620) l'avait déjà dans un passage resté célèbre.¹⁷ On remarquera que les arguments heuristiques en faveur de la séparation de la science positive ont vu leur portée s'accroître avec le passage du temps. De simples projections sur l'avenir qu'ils étaient aux débuts de la science moderne, ils s'étoffèrent

16 La référence à Hume ne s'est répandue chez les philosophes que bien après Keynes, mais la substance de la thèse transparait chez lui dans l'opposition tranchée qu'il ne cesse de faire entre *what is* et *what ought to be* (ib., p. 34, p. 50, p. 63).

17 Ce passage est justement cité par Keynes (ib., p. 48-49). Bacon y oppose les expériences "révélatrices" (*light-bringing*) et les expériences "fructueuses" (*fruit-bearing*) et recommande de privilégier les premières par rapport aux secondes, car elles débouchent tout aussi bien sur des applications utiles.

avec les succès que celle-ci remporta peu à peu, et les philosophes du XIX^e siècle pouvaient donc les doter d'un solide contenu rétrospectif ; pour la plupart attachés, comme J.S. Mill, à l'idée d'induction, ces philosophes pouvaient, en cohérence avec leur épistémologie, transformer ce contenu rétrospectif en force probante. D'autres arguments plus diffus apparaissent chez Keynes pour conforter la désirabilité d'une séparation de la science positive. Ils s'ordonnent autour de l'idée que les idéaux varient plus avec les époques et les sociétés que les lois et régularités, et qu'en outre, l'accord intersubjectif est plus facile à réaliser sur les seconds que sur les premiers. Ces deux arguments prennent un relief particulier en économie.¹⁸

Keynes n'expose que très succinctement l'économie normative et l'art de l'économie politique (qu'il renomme au passage *économie appliquée*, suivant une autre innovation terminologique promise au succès). De ses brèves notations, on peut retenir que la première est une division spécialisée de l'éthique, et qu'elle n'est pas entièrement indépendante de la seconde, car il s'avère que la formulation des idéaux économiques est tributaire des questions pratiques soulevées par les applications.¹⁹

En résumé de cette nouvelle étape, la distinction du positif et du normatif surgit linguistiquement chez Keynes, mais elle s'accompagne d'un examen conceptuel très inégal des deux termes. Sans aucun doute, le rattachement de l'économie normative à l'éthique en général était une raison de ne pas la traiter à fond dans un ouvrage spécialisé dans la méthodologie économique. Une fois acquise la thèse de séparation unilatérale et matérielle de l'économie positive, Keynes ne traite plus que de celle-ci, et la considération de l'économie normative ne lui aura finalement servi qu'à formuler la thèse en question. Ce faisant, il inaugure une démarche qui se rencontrera dans le positivisme économique à venir.

4. La distinction dans le positivisme économique ultérieur

De toutes les écoles philosophiques, le positivisme est peut-être celle qui a exercé le plus d'influence durable sur la méthodologie économique et la pratique effective de la discipline. Le premier positivisme, celui d'Auguste Comte, se répandit mondialement à partir de sa base

18 "The moral character of economic phenomena varies even when their scientific character is the same" (ib., p.51). "With the advance of knowledge, it may be possible to come to a general agreement in regard to what is or what may be in the economic world, sooner than any similar agreement is attainable in regard to the rules by which the economic activities should be guided." (ib., p. 52).

19 Ib., p. 60-63.

parisienne en influençant de nombreux domaines du savoir, dont les sciences sociales naissantes. L'un de ses premiers vecteurs de diffusion est la philosophie empiriste britannique, éminemment représentée par J.S. Mill.²⁰ Cette liaison ne surprendra pas : l'une des thèses centrales de Comte est que les connaissances valides se réduisent à des observations, soit par conformité directe, soit par conformité indirecte, la raison fournissant dans ce dernier cas les intermédiaires ; or des thèses voisines circulaient en Grande-Bretagne depuis Hume et Locke. En ce qui concerne l'économie spécifiquement, les positions de Comte étaient de nature à provoquer de vifs désaccords malgré ce terrain favorable. Comte ne voulait que d'une science sociale englobante et concrète - la "sociologie", suivant le néologisme qui restera – et il tournait en dérision les efforts des économistes ricardiens pour traiter à part, et suivant des déductions abstraites, les phénomènes de production et de distribution de la richesse.²¹ On ne saurait prendre plus nettement le contrepied des auteurs des sections précédentes; et de fait, Mill résistera dans le *System of Logic* à la thèse de l'unicité de la science sociale, et celle-ci fera chez d'autres l'objet d'une réfutation circonstanciée.²² En définitive, l'influence du premier positivisme sur la méthodologie économique de langue anglaise restera confinée aux thèses d'épistémologie fondamentale.²³

Réincarnation de l'école au XX^e siècle, le positivisme logique se répandit tout aussi largement que son prédécesseur du XIX^e siècle et en laissant des traces peut-être encore plus nettes sur les différents secteurs du savoir. De nouveau, la source continentale, viennoise en l'occurrence, aura trouvé un relais de langue anglaise, en l'occurrence américaine plutôt que britannique. Ce positivisme renouvelé ignore la perspective historique à laquelle Comte accordait tant d'importance et il tend à remplacer son analyse des connaissances par une analyse des énoncés, marquant ainsi la primauté de la logique sur l'épistémologie. Ces différences techniques n'empêchent pas qu'une continuité s'exprime. Dans un effort méritoire pour caractériser le positivisme en général, Kolakowski (1966) isole quatre thèses directrices : celles du *phénoménisme* et du *nominalisme*, qui scellent l'alliance avec la philosophie empiriste, celle de *l'unité de méthode de la science* et celle de *la dévaluation cognitive des énoncés normatifs*. Les deux dernières thèses intéressent

20 Mill noua des rapports enthousiastes avec Comte et les premières éditions du *System of Logic* traduisent nettement son influence. Il prit ses distances par la suite, comme en témoigne l'opuscule *Auguste Comte and Positivism* (1865), mais cet ouvrage lui-même accrut la notoriété du positivisme chez les lecteurs de langue anglaise.

21 Voir les leçons 47 à 51 du *Cours de philosophie positive* (1830-1842).

22 En particulier chez Cairnes, que nous n'étudions pas ici. Il défend la séparation de l'économie dans l'un des *Essays in Political Economy, Theoretical and Applied* (1873).

23 Il n'en va pas de même sur le continent. On rencontre là une forme d'économie à fort contenu empirique et faible contenu théorique, qui se place dans la lignée du premier positivisme et de son relais chez Durkheim. Elle se manifeste par exemple dans le travail de Simiand (1912), chez qui elle trouve aussi une expression méthodologique.

particulièrement notre étude, mais elles nous semblent trop strictes pour être acceptées telles quelles. En effet, une définition large du positivisme doit relativiser l'unification des méthodes pour la rendre compatible avec des particularités disciplinaires, comme il en va chez Mill et même chez Comte, qui tenait à la classification des sciences ; le positivisme logique seul accentue le premier trait par rapport au second. Par ailleurs, le positivisme en général se reconnaît au caractère indiscutable qu'il prête à la division des énoncés positifs et normatifs, et non pas à la dépréciation des seconds au profit des premiers, qui n'est qu'une option logiquement ultérieure ; de nouveau, le positivisme logique radicalise une attitude plus mesurée qu'on trouvait chez Comte et Mill. Sans justifier plus ces correctifs, nous en faisons usage en rattachant à l'école positiviste J.N. Keynes, pour qui la division des énoncés ne s'accompagne d'aucune dépréciation et qui ajuste ses généralités de méthode scientifique à l'objet particulier de l'économie.

En tout état de cause, les économistes du XX^e siècle qu'influence le positivisme n'ont pas eu, comme ceux du XIX^e siècle, à s'affronter au projet comtien d'une sociologie englobante. Les quatre auteurs retenus pour cette section, Friedman, Lipsey, Hutchison et Blaug, tiennent pour acquise la séparation disciplinaire de l'économie et ne s'embarrassent plus de la discussion des frontières qui importait tant à leurs prédécesseurs. Il est vrai que le corpus s'était tellement étoffé depuis la fin du XIX^e siècle qu'ils pouvaient faire porter la réflexion directement sur lui, en identifiant nominalement la discipline avec sa pratique effective par les économistes.

L'essai de Friedman, "The Methodology of Positive Economics", qui ouvre les *Essays in Positive Economics* de 1953, importe ici à cause du passage introductif qu'il consacre à la distinction du positif et du normatif. Friedman y commente J.N. Keynes en réitérant la thèse de celui-ci d'après laquelle l'économie positive est séparée unilatéralement de l'économie normative, et il paraît voir la séparation comme matérielle plutôt que formelle.²⁴ Quoiqu'il reprenne l'expression de "science normative", Friedman évoque les désaccords normatifs comme s'ils étaient des conflits véhéments et insolubles, ce qui n'est guère cohérent. La principale nouveauté qu'il apporte vient d'une affirmation restée célèbre : les controverses de politique économique résulteraient d'un désaccord sur les conséquences que l'économie positive associe aux différentes actions possibles plutôt que d'un désaccord sur les évaluations par l'économie normative de ces conséquences ou de ces actions. Friedman semble finalement ne pas trancher entre deux positions, celle qui déprécie cognitivement les énoncés normatifs et celle qui pose l'acceptation unanime de ces énoncés. Très différentes en

24 "Positive economics is in principle independent of any particular ethical position or normative judgments... Normative economics and the art of economics, on the other hand, cannot be independent of positive economics" (1953, p. 4).

elles-mêmes, ces deux positions se rejoignent pour faire reposer tout le sérieux du travail d'économiste sur la seule économie positive.

Dans le passage liminaire de son *Introduction to Positive Economics* (1963), Lipsey reprend la distinction du positif et du normatif que lui a communiquée Friedman. On peut trouver chez lui la trace des deux thèses philosophiques auxquelles Keynes liait cette distinction, à savoir la thèse de Hume et la thèse de Bacon. Mais la version qu'il donne de la première est logiquement si exigeante qu'elle suffirait à garantir la séparation de l'économie positive et de l'économie normative sans qu'il soit besoin d'invoquer la seconde. Voici quelle est cette version : "La distinction entre le positif et le normatif découle du fait qu'il est logiquement impossible de déduire des énoncés normatifs d'hypothèses positives, *et vice-versa*" (1963-1995, p. 5 ; c'est nous qui soulignons). Si la thèse de Hume admettait la réciproque promise par le dernier membre de phrase, l'économiste qui voudrait obtenir des conclusions positives serait contraint de partir de prémisses positives, et une séparation étanche des deux composantes s'ensuivrait. Les raisons heuristiques pour la séparation – comme dans la thèse de Bacon - n'apporteraient rien que la logique ne dise déjà. Mais naturellement, la présentation de Lipsey est fallacieuse puisque la thèse de Hume n'admet pas de réciproque.

On rencontrera plus de subtilité parmi les spécialistes de méthodologie économique. Hutchison (1964) offre un échantillon de défense contrariée, mais finalement réaffirmée, de la séparation de l'économie positive. Il oppose trois considérations au développement d'une économie positive homogène : (a) les économistes font des choix pour délimiter leurs objets d'étude et fixer les critères d'évaluation de leurs recherches ; (b) ils s'engagent en faveur de certains objectifs sociaux ou de certaines conceptions de la société, notamment quand ils traitent de politique économique ; (c) ils conçoivent les généralités et même les faits particuliers différemment selon leurs préconceptions méthodologiques, par exemple quand il s'agit de la force des tests, de la qualité des prévisions et de l'établissement de relations causales. Ces obstacles à l'économie positive surviennent à l'intérieur même de son corpus et sont d'autant plus difficiles à reconnaître qu'ils émanent d'attitudes implicites ou inconscientes. Pour autant, Hutchison tente de les minimiser, et en cela, il rejoint une thèse courante au XX^e siècle que nous avons appelée ailleurs *containment thesis*.²⁵ La stratégie discursive adoptée par Hutchison est hautement représentative. Pour une part, elle consiste à rappeler que les sciences de la nature connaissent les obstacles suscités par (a) et, dans une moindre mesure, par (c), et que l'on ne doit pas demander à l'économie une objectivité différente de celle que peuvent

25 Voir Mongin (2006). La *containment thesis* se formule à propos des jugements de valeur, dont s'occupera la section suivante, mais on peut en énoncer une version adaptée aux énoncés normatifs. Ni Hutchison, ni Blaug, discuté plus bas, ne veillent d'ailleurs à distinguer les deux.

atteindre ces sciences. Pour une autre part, elle vise à traduire le plus grand nombre possible d'obstacles, y compris dans la catégorie très problématique (c), en différents sur les conceptions sociales et politiques ; il est alors entendu que ces conceptions peuvent être extraites des propositions qu'elles influencent, de manière qu'on puisse isoler dans celles-ci un contenu positif. Pour une autre part enfin, et de manière plus rhétorique, la stratégie consiste à reprendre les distinctions ordinaires en leur ajoutant une connotation *volontariste* : on affirme en substance qu'un effort plus soutenu pour les appliquer permettrait d'en réduire les zones d'ombre.

L'adhésion contrariée à la thèse de séparation de l'économie positive semble caractéristique de la méthodologie économique du XX^e siècle. On la retrouve chez Blaug (1980), qui toutefois ne procède pas comme Hutchison, car il entend non seulement défendre une forme de séparation de l'économie positive, mais aussi examiner pour elle-même l'économie normative, dont il ne conteste pas la réalité à la différence de son prédécesseur.²⁶ Blaug identifie matériellement l'économie normative à l'économie du bien-être et il affirme en substance qu'on comprend mieux celle-ci en lui attribuant de véritables énoncés normatifs qu'en prétendant, comme l'ont fait certains, qu'elle se limite à *étudier* ces énoncés et relève donc indirectement de l'économie positive. Nous reprendrons brièvement cette controverse à la section 6. Il suffira de dire ici que Blaug pose la séparation, mais évite la dépréciation, des énoncés normatifs, et qu'il rejoint à ce titre J.N. Keynes. Pour défendre la séparation, il reproduit plus ou moins les arguments de Hutchison, en faisant la part belle au volontarisme méthodologique, comme s'il constituait une réponse aux difficultés philosophiques.

Nous venons d'illustrer les usages que des économistes du XX^e siècle faisaient de la distinction qu'ils héritaient de J.N. Keynes. Sans doute à l'exception de Hutchison, ces usages relèvent d'un positivisme libéral et ils ne se rattachent pas, en dépit d'une interprétation proposée quelquefois, au positivisme logique des mêmes années ; à tout prendre, ils évoqueraient plutôt la variante ancienne de cette philosophie. On aura en outre perçu que la tripartition de Keynes avait de facto cédé la place à une bipartition, ce qui laisse pendant le statut de l'économie appliquée. Par ailleurs, comme si l'abondance de concepts ne suffisait pas, dans le courant du XX^e siècle, la distinction du *positif et du normatif* s'était enrichie d'une autre, celle des *jugements de fait et des jugements de valeur*. Si Friedman et Lipsey ne font état que de la première distinction, Hutchison et Blaug, en revanche, la

26 Hutchison ne veut considérer dans la discipline que l'économie positive, et il rejette en dehors d'elle, comme si elles n'étaient que des obstacles, toutes les conceptions normatives des économistes. Il rejoint par là Robbins, que nous examinons à la section suivante.

combinent librement avec la seconde. Robbins, vers lequel nous nous tournons maintenant, est à l'origine de cette combinaison d'idées.²⁷

5. La reprise de la distinction par Robbins

L'ouvrage auquel Lionel Robbins doit sa réputation, *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science* (1932, révisé en 1935), illustre le genre méthodologique dans sa pleine diversité. Outre son apport à la distinction du positif et du normatif, qui nous intéressera ici, on lui doit une définition restée célèbre de l'objet de l'économie,²⁸ une discussion concomitante de ses frontières et un examen plus particulier de ses propositions nomologiques. Que Robbins ait pu toucher à une matière aussi vaste en 158 pages témoigne d'un sens de la synthèse qui, regrettablement, triomphe chez lui aux dépens du sens de l'analyse. Alors que, de J.S. Mill à J.N. Keynes, la méthodologie veillait à restituer les positions des prédécesseurs et s'organisait autour de controverses explicites, on ne trouve rien de tel chez Robbins. Il ne fait pas non plus comprendre - car sans doute il ne comprend pas entièrement lui-même - que les arguments dont il fait flèche sont de nature et de portée différentes et qu'ils appelleraient une vérification de compatibilité.

Nous en distinguerons quatre en les rangeant d'après leur lieu de provenance philosophique :²⁹ (1) la thèse de Hume sur l'opposition des deux types d'énoncés ; (2) une première thèse de Max Weber sur l'"objectivité" (ou la "neutralité) des sciences sociales, qui permettra d'introduire la question des jugements de valeur ; (3) une seconde thèse de Weber sur le même sujet, encore plus générale que la précédente, parce qu'elle repose sur la considération abstraite des concepts de fins et de moyens ; (4) une thèse radicale, qui doit encore quelque chose à Weber, voulant que les désaccords normatifs ne puissent être tranchés rationnellement. A un certain point (1932-1935, p. 148, note 2), Robbins présente les "élucidations de Weber" comme "tout à fait définitives". L'influence du théoricien allemand, qu'il a le mérite de faire connaître aux économistes de langue anglaise, égale ou dépasse celle de la tradition empiriste britannique, dans laquelle il s'inscrit par ailleurs sans conteste. On remarquera qu'à chaque vague d'idées couverte par cette étude, une importation du continent, qu'elle

27 Il serait facile d'échantillonner plus le positivisme économique. Lange (1945-1946) offre une version particulièrement carrée de la thèse de séparation de l'économie positive. Stigler (1959) la reprend en relation limitée avec les engagements politiques. On en trouve la trace chez Schumpeter (1954), encore qu'il se préoccupe surtout de contenir l'"idéologie" des économistes.

28 Ici tantôt *economics*, tantôt *economic science*.

29 Le découpage et la terminologie sont les nôtres. Les autres commentaires consacrés à Robbins s'attachent moins aux thèses présentées ici qu'à sa définition de l'économie et à la séparation qu'il en déduit à l'égard des autres disciplines.

soit française ou allemande, sera venue complexifier cette tradition, soit par influence directe, soit en lui offrant une cible polémique.

Même si Robbins n'emploie qu'à l'occasion les concepts de positif et normatif, on peut considérer que ces quatre arguments visent pour lui à rendre la distinction de ces concepts définitivement étanche. Nous les détaillerons maintenant.

(1) La *thèse de Hume* transparaît dans un passage qui fait suite à une polémique devenue obscure contre Hawtrey et Hobson, deux économistes qui avaient affirmé que les "frontières (de l'économie) devaient s'étendre jusqu'à l'inclusion des études normatives" (ib., p. 147). Après avoir posé qu'"il existe un fossé logique (*logical gulf*) entre les généralisations des études positives et des études normatives" (ib., p. 147), Robbins s'explique ainsi : "Les propositions qui comportent le verbe "devoir" (*ought*) sont d'une nature différente des propositions qui comportent le verbe "être" (*is*). Et l'on ne voit pas l'avantage qu'il y aurait à ne pas les garder séparées, ou à se montrer incapable de reconnaître leur différence" (ib., p. 148). Ici prise en toute généralité, et non pas seulement à propos de l'économie ou des sciences sociales, la distinction du positif et du normatif est renvoyée à son origine logique, dans cette thèse de Hume que la pensée britannique se passe de génération en génération, sans jamais la préciser d'ailleurs parce qu'elle la tient pour évidente.

(2) La *première thèse de Weber sur l'objectivité* concerne les sciences sociales spécifiquement. Elle impose un détour par la conceptualisation nouvelle des jugements de fait et des jugements de valeur. Weber n'était pas philosophe, bien qu'on le traite souvent ainsi, et il n'a jamais explicité sa théorie sous-jacente du jugement, mais on peut supposer qu'elle relève encore de la logique ancienne, de souche aristotélicienne. Nous lui prêterons donc le schéma directeur suivant : le jugement est un acte de l'esprit par lequel celui-ci attribue une propriété (le "prédicat") à une entité logique (le "sujet") ; suivant le genre de propriété attribuée, il constate ou approuve, ou éventuellement constate et approuve ; la distinction des jugements de fait et des jugements de valeur s'introduit à ce point. La logique traditionnelle veille à distinguer les jugements et les énoncés qui les expriment, tout en se servant des seconds pour repérer pratiquement les premiers. "Ernest mesure 1m 75", "Ernest est bel homme", "Ernest est intellectuellement prometteur" illustrent schématiquement les trois cas, celui du jugement de fait, du jugement de valeur et celui, problématique, du jugement mixte.

Voici alors, très sommairement exposé, l'emploi que Weber fait de ces notions de jugement.³⁰ Les sciences sociales doivent tenir compte des attitudes normatives - par exemple des convictions morales, politiques ou idéologiques - des acteurs qu'elles étudient ; ces attitudes s'apparentent à des *jugements de valeur*, mais il est possible et suffisant, pour le savant, de porter sur elles des *jugements de fait*. La nature subjective et normative de ces jugements ne les exclut pas de la classe de ce qui se traite objectivement. Weber était conscient de la simplicité sans doute excessive de cette résolution, et il n'ignorait pas entièrement le problème soulevé plus haut des jugements mixtes. Robbins n'a que faire de ces complications, et toute son originalité consiste à transposer la thèse d'objectivité, sous sa forme brute, aux concepts psychologiques fondamentaux de l'économie que sont la préférence et le choix. "La reconnaissance de cela (= la nature particulière de ces concepts) n'implique aucunement la renonciation à l'"objectivité" au sens de Max Weber... Tout ce que l'explication objective (c'est-à-dire *wertfrei*, pour utiliser l'expression de Max Weber) de la conduite implique est la considération de certaines données, des évaluations individuelles, etc, qui ne sont pas seulement de nature physique. *Le fait que ces données soient elles-mêmes de la nature des jugements de valeur n'impose pas qu'elles doivent être elles-mêmes évaluées*" (ib., p. 90, c'est nous qui soulignons).

3) La seconde *thèse de Weber sur l'objectivité* vient renforcer la précédente. Elle consiste à dire que seuls des jugements de fait sont requis pour décider si des moyens donnés sont convenables à la réalisation d'une fin donnée. Elle plonge dans une tradition philosophique ancienne, qui va d'Aristote à Kant, et que Weber recueille probablement chez les disciples de celui-ci. Elle a un potentiel d'application aussi vaste que le raisonnement instrumental lui-même, mais Weber s'intéresse à son rôle dans les sciences sociales. Il met en scène un observateur qui scrute les fins et les moyens propres aux acteurs qu'il étudie pour décider si ces acteurs ont agi rationnellement. La thèse a dans ce cas pour conséquence que, si l'observateur en question utilise un concept de rationalité instrumentale (*Zweckrationalität*), et non pas d'autres concepts de rationalité, alors les jugements qu'il porte sont compatibles avec l'objectivité.³¹ Au-delà de son évidence apparente, la force de la thèse et de sa conséquence dépend du sens qu'on veut bien prêter au mot "donné" dans son énoncé primordial. En effet, pour que les jugements aient lieu, il faut que l'on puisse *connaître distinctement* tant les moyens que la fin, et pour que ces jugements soient uniquement de fait et non

30 Voir l'article "Die "Objektivität" sozialwissenschaftlicher und sozialpolitischer Erkenntnis" (1904), et plus encore, l'article "Der Sinn der "Wertfreiheit" der soziologischen und ökonomischen Wissenschaften" (1917), tous deux repris dans Weber (1922-1982).

31 Voir la définition du "comportement rationnel par finalité (*zweckrational*)" et les développements afférents dans l'article "Über einige Kategorien der verstehenden Soziologie" (1913) repris dans Weber (1922-1982). Voir aussi l'article cité ""Der Sinn der "Wertfreiheit" ...".

de valeur, il faut qu'on puisse *constater la fin sans l'évaluer*. Weber avait senti que ces conditions peuvent être difficiles à réaliser, d'où vient la complexité laborieuse de ses formulations chaque fois qu'il défend l'objectivité ou la neutralité du raisonnement instrumental. Robbins affiche une confiance sans réserve dans cette thèse lorsque, procédant à son habitude, il transpose à l'économie ce que Weber lui inspire.

Pour que la thèse d'objectivité, prise dans cette seconde forme, s'applique validement à l'économiste, il faut que celui-ci ordonne son étude du comportement des agents au concept de rationalité instrumentale tel que Weber le définissait. Robbins garantit ce préalable en proposant sa fameuse définition de l'économie. En guise de bref rappel, cette définition assigne à l'économie la tâche d'étudier l'affectation entre différentes fins de moyens rares et substituables pour obtenir ces fins, et elle demande à la discipline d'étudier les comportements sous cet angle exclusif (ib., p. 16 et ch. 1, passim). Robbins ne distingue d'ailleurs pas toujours sa définition, qui est nominale, et sa thèse de neutralité instrumentale, qui est substantielle. D'où viennent des formulations synthétiques comme celle-ci : "L'économie est neutre relativement aux fins" (ib. p. 147).³²

(4) La thèse selon laquelle *les désaccords normatifs ne peuvent être tranchés rationnellement* imprègne l'essai de manière diffuse, mais elle éclate dans un passage qui fait aussi le lien avec la thèse précédente : "Si nous entrons en désaccord à propos des fins (*ends*), nous engageons un conflit vital (*it is a case of thy blood or mine*) – ou faisons preuve de tolérance réciproque (*live and let live*), suivant l'importance du différend ou la force relative de nos adversaires. Mais si nous nous opposons à propos des moyens, l'analyse scientifique peut souvent nous aider à résoudre nos différends. Si nous sommes en désaccord sur la moralité du taux d'intérêt (et que nous comprenions ce dont nous parlons), alors il n'y a pas de place pour les arguments. Mais si nous sommes en désaccord sur les implications objectives des fluctuations du taux d'intérêt, alors l'analyse économique doit nous permettre de clore le débat" (ib., p. 150-151). Dans les mêmes années que Robbins, le Cercle de Vienne proclamait l'irrationalité fondamentale des positions normatives, et par voie de conséquence, l'impossibilité de trancher rationnellement les conflits entre ces positions. Mais rien ne donne à penser que Robbins ait subi l'influence de cette école, et la rhétorique du

32 Le chapitre VI de l'essai, d'où cette phrase provient, est le plus important pour repérer les quatre thèses de notre analyse. Tout au long, celle de neutralité instrumentale y apparaît mêlée à la définition de l'économie, qui avait été présentée au chapitre I.

passage pointe une fois de plus vers Max Weber – en l'occurrence vers son thème pathétique du "combat des dieux" (*Kampf der Götter*).³³

A partir des quatre thèses précédentes, évoquées plutôt que posées, et en tout cas nullement argumentées, recourant donc en outre à sa définition de l'économie, Robbins aboutit à cette conclusion radicale : *l'économie est par nature exclusivement positive*.³⁴ Sans discuter ici une inférence des plus contestables, nous pouvons avancer deux observations : en premier lieu, l'entrée en scène des concepts de jugement de fait et de jugements de valeur enrichit le vieux débat sur le positif et le normatif ; en second lieu, cet enrichissement démultiplie les problèmes d'interprétation. Jusqu'à présent, la distinction du positif et du normatif reposait sur la considération principale des énoncés, qu'il s'agissait de ranger en deux classes. Avec l'intervention des jugements, si l'on veille à les tenir distincts des énoncés, il devient possible de traiter du rôle que jouent spécifiquement les mots. En effet, leur emploi même, indépendamment de l'énoncé où ils figurent, peut très bien comporter un jugement d'un type ou de l'autre. Sommairement évoqué par Robbins, mais repris ensuite ailleurs, "équilibre" constitue un excellent exemple.³⁵ Les méthodologues qui acceptent ou qui nient l'existence d'une économie normative devront alors se pencher plus précisément sur sa présence formelle à l'intérieur de l'économie positive. Si "équilibre" est un terme évaluatif, elle sera présente derrière un grand nombre de théorèmes de l'économie positive. En sus des mots, elle peut encore se glisser dans les sous-entendus qui accompagnent des énoncés entiers.

Tel est l'apport durable du petit livre de Robbins au-delà de ses conclusions particulières et généralement extrêmes. Si l'on revient maintenant à la principale de ces conclusions, qui est l'exclusivité de l'économie positive, on la trouvera singulièrement proche de celle de Mill un siècle auparavant. Remarquablement, la définition de l'économie a changé du tout ou tout, l'argumentaire philosophique s'est aussi renouvelé, mais une conclusion similaire perdure. Le refus de toute économie normative devait surprendre plus de lecteurs en 1935 qu'en 1836, car des formes

33 Dans sa conférence tardive "Wissenschaft als Beruf" (1919, aussi reprise dans Weber, 1922-1982), Weber pousse très loin l'idée que le conflit des jugements de valeur est insoluble rationnellement. "Die Unmöglichkeit "wissenschaftlicher" Vertretung von praktischen Stellungnahmen ... ist prinzipiell deshalb sinnlos, weil die verschiedenen Wertordnungen der Welt in unlöslichem Kampf untereinander stehen" (p. 603). Weber qualifie rhétoriquement ce conflit de "Kampf der Götter", ib., p. 604).

34 Dans le langage qui lui est personnel, Robbins distingue l'économiste "en tant qu'économiste" (*qua economist*) et "en tant que citoyen" (*qua citizen*). Le premier rôle exclut les jugements de valeur, le second les récupère tous.

35 "There is no penumbra of equilibrium in the theory of equilibrium. Equilibrium is just equilibrium" (ib., p. 143). Avec plus de détails, Schumpeter (1954) et Machlup (1978) rejoignent cette affirmation.

repérables en étaient apparues dès les premières décennies du XX^e siècle, avec les écrits de Pareto sur l'optimum et ceux de Pigou sur le bien-être économique. Dans la décennie même où Robbins publiait son ouvrage, une forme d'économie du bien-être autre que celle de Pigou, dite à ce titre *new welfare economics*, était en voie de constitution, et elle confirmait que l'économie disposait d'une composante normative matériellement définie. Il nous reste à voir comment ce développement a pu infléchir le sens de la distinction du positif et du normatif.

5. La distinction suivant la "nouvelle économie du bien-être"

Malgré l'appellation qui subsiste, la "nouvelle économie du bien-être" est, aux yeux de l'économiste contemporain, une théorie dépassée. Une partie de son contenu, celle qui est relative aux critères de compensation entre les agents, a sombré dans un véritable discrédit ; une autre partie, celle qui est relative à la "fonction de bien-être social", perdue sous d'autres formes dans des théories qui ont pris le relais – la théorie du choix social, l'économie publique et la théorie de l'équité distributive.³⁶ C'est dans le dernier groupe de travaux, plus solide que l'autre suivant le regard contemporain, que nous rechercherons les conceptions de la nouvelle économie du bien-être en matière de positif et de normatif.

On doit à un représentant américain de cette école, Abram Bergson (1938), d'avoir introduit le concept clair et la terminologie de la fonction de bien-être social (*social welfare function*). Il la définit comme une fonction mathématique W reliant une quantité immatérielle, représentative du bien-être social, à des quantités matérielles posées comme arguments, qui sont précisément les consommations x_1, \dots, x_n des n individus composant la société, les offres de travail l_1, \dots, l_n de ces mêmes individus, les quantités $C(x,l), D(x,l)$... des autres facteurs dont la société dispose pour produire $x = (x_1, \dots, x_n)$ en présence de $l = (l_1, \dots, l_n)$, enfin diverses quantités représentatives de facteurs non économiques. Bergson regarde le quatrième groupe de variables comme fixé pour les besoins de l'analyse et il simplifie encore parfois celle-ci en ne retenant qu'une dépendance aux deux premiers groupes de variables :

$$(1) \quad W = W(x_1, \dots, x_n, l_1, \dots, l_n).$$

Même ainsi réduite, la fonction de bien-être social est encore trop générale pour être intéressante, et le véritable objet de Bergson est d'en comparer les restrictions possibles. L'une des plus importantes consiste à transformer la dépendance directe de W aux quantités matérielles en une dépendance indirecte qui transite par les fonctions d'utilité individuelles U_1, \dots, U_n :

³⁶ Le sujet de la "mort de l'économie du bien-être" est activement débattu dans la littérature historique récente ; on peut lire Fleurbaey et Mongin (2005) et Baujard (2017).

$$(2) \quad W = W(U_1(x_1, l_1), \dots, U_n(x_n, l_n)).$$

Si l'on suppose que W croît avec chacune des fonctions d'utilité individuelles, cette équation permet de retrouver la théorie de Pareto. D'après la définition bien connue, un *optimum de Pareto* est un état réalisable de l'économie (celle-ci étant ici résumée par les variables de consommation et de travail) tel que tout autre état réalisable n'augmenterait l'utilité d'un individu qu'en abaissant l'utilité d'un autre. On vérifie que, si l'on maximise la fonction (2) sous les contraintes de réalisabilité (que le formalisme de Bergson ne décrit pas explicitement), les solutions obtenues seront des optima de Pareto. On peut aller plus loin dans la détermination de la fonction de bien-être social en remplaçant la forme encore générale (2) par celle-ci :

$$(3) \quad W = U_1(x_1, l_1) + \dots + U_n(x_n, l_n).$$

A ce point, le formalisme récupère une autre théorie, celle de l'*utilitarisme de la somme*, qu'on peut attribuer à Bentham et à Mill, et que défendaient plus clairement Jevons et Edgeworth.

Ce qui nous importe ici est que, pour Bergson, ces restrictions mathématiques apportées à la formule initiale sont des "jugements de valeurs" ou des "propositions de valeur". Commentant par la suite le formalisme de Bergson, un autre économiste américain de plus vaste notoriété, Paul Samuelson (1947, p. 221), écrira que W est "une fonction de toutes les variables économiques qui, par hypothèse, caractérise une certaine croyance éthique – celle d'un despote bienveillant, ou d'un égotiste absolu, ou de "tous les hommes de bonne volonté", d'un misanthrope, de l'Etat, de la race, de l'état d'esprit collectif, de Dieu, etc". Avec sa faconde habituelle, Samuelson illustre ce que Bergson disait abstraitement : la fonction de bien-être social est un outil théorique flexible permettant de couvrir une multitude de jugements de valeur, éthiques en l'occurrence, en faisant varier ses restrictions mathématiques possibles.

Le problème philosophiquement délicat est de savoir qui porte ces jugements de valeur si clairement identifiés.³⁷ Bergson et Samuelson inclinent vers *une réponse principale* voulant que l'économiste les étudie sans les prendre à son compte. Ils peuvent être alors le fait d'un autre individu désignable, par exemple un économiste d'une tendance affirmée, comme les parétiens et les utilitaristes envisagés par Bergson, ou bien d'un principe allégorisé, comme dans la liste de Samuelson. Cette réponse obéit à la première thèse d'objectivité que Robbins avait reprise de Weber, sous cette réserve qu'il ne s'agit plus d'étudier objectivement les préférences des agents économiques, mais des jugements de valeur qui émanent d'autres sources et sont de nature éthique.

37 Ils sont clairement identifiés, mais non pas exhaustivement. Ni Bergson, ni Samuelson ne semblent reconnaître que l'affirmation de l'existence de W , antérieurement à ses restrictions particulières, comporte déjà un jugement de valeur.

Au prix d'une extension de la thèse que n'envisageait pas Robbins, Bergson et Samuelson peuvent donc se réclamer de lui.³⁸

Pour autant, Bergson et Samuelson paraissent conscients de l'artifice de cette réponse, qui transforme l'économiste en observateur analytique de ce que pensent ses collègues ou des entités au statut mal défini. Samuelson se plaint de la "schizophrénie" et des "circonlocutions pénibles" auxquelles contraint la thèse d'objectivité, puisqu'elle force à distinguer constamment ce qu'on étudie et ce qu'on juge par soi-même. Quant à Bergson, il considère que l'économiste a aussi pour tâche de déceler les jugements de valeur propres à la "communauté" qui est la sienne et que, ce faisant, il met en tension la thèse de neutralité.³⁹ Ces allusions critiques ébauchent une *réponse secondaire*, contradictoire de la précédente, qui permet à l'économiste de renoncer quand il est souhaitable à l'extériorité qu'impose la thèse d'objectivité. Il s'agit d'une option et non d'une obligation, et d'ailleurs d'une option très vaguement dessinée. Elle reste compatible avec une forme de neutralité, parce que l'appropriation éventuelle des jugements de valeur par l'économiste se situe toujours dans le cadre d'une *étude*. Celle-ci force l'économiste à expliciter et discuter les jugements de valeur qu'il ne tente plus d'attribuer précisément à lui-même ou aux autres. La neutralité qui demeure est simplement celle de la pensée critique. La nature conceptuelle des deux réponses étant identifiée, nous pouvons nous y référer indépendamment des écrits de Bergson et de Samuelson qui nous ont servi à les reconnaître.

Dans un ouvrage qui a marqué la nouvelle économie du bien-être, *A Critique of Welfare Economics* (1950), un membre de cette école, l'économiste britannique Ian Little s'efforce de montrer qu'elle ne peut éviter de porter *elle-même* certains jugements de valeur. Little s'en prend à la figure du "surhomme" (*superman*) que Bergson et Samuelson doivent imaginer comme porteur de ces jugements de valeur qu'ils ne porteraient pas eux-mêmes. C'est une manière ironique de rappeler combien la fonction de bien-être social a un statut mal défini chez ces deux auteurs. L'argument le plus intéressant qu'emploie Little pour établir l'inévitabilité des jugements de valeur portés par l'économiste lui-même est de nature linguistique. "L'économie du bien-être et l'éthique ne peuvent pas être séparées. Elles sont inséparables parce que la terminologie du bien-être est une terminologie de la valeur. On proposera peut-être que l'économie du bien-être puisse être expurgée grâce à l'emploi rigoureux d'une terminologie technique qui, dans la langue ordinaire, n'aurait pas d'implications de valeur. La réponse est que cela peut se faire, mais ne serait plus de l'économie du

38 Une solution comparable apparaîtra ultérieurement dans la théorie du choix social, que nous ne pouvons pas couvrir ici ; voir Fleurbaey (1995, ch. 1).

39 Voir Samuelson (1947, p. 220) et Bergson (1938, p. 323, note 2).

bien-être" (1950, p. 80). Un tel passage trahit l'influence de la philosophie du langage qui prédominait alors à Oxford, mais il illustre aussi le pouvoir de la conceptualisation des jugements par rapport à celle des énoncés. Nous avons dit en effet que des jugements de valeur pouvaient résider dans l'emploi contextuel de simples mots, et celui de "bien-être", sans lequel la théorie qu'on examine perdrait son identité, est précisément l'un de ceux-là. Ainsi, Little abandonne la réponse principale au profit de la réponse secondaire, et précisément pour une raison – linguistique – que Samuelson avait déjà soupçonnée.

Pour autant, Little réduit à deux seulement les jugements de valeur que suppose l'emploi d'une fonction de bien-être social (1950-1957, p. 124). Suivant le premier de ces jugements, le bien-être de la communauté croît avec celui des individus ; suivant le second, un individu se trouve mieux d'être une position qu'il a choisie (*is better off if he is in a chosen position*). Obscure, la dernière formulation dit en substance que la fonction d'utilité individuelle est un indicateur du bien-être individuel.⁴⁰ Ainsi rapprochés, les deux jugements de valeur correspondent au stade parétien de la fonction de bien-être social. Little semble considérer que ces deux jugements de valeur suffisent à fonder d'autres développements techniques de la nouvelle économie du bien-être.⁴¹ Il incarne une tendance de cette école, qui était de traiter les jugements de valeur de l'économiste comme *peu nombreux, faciles à repérer et généralement acceptables*. Il ne peut plus être question, cette fois, de s'abriter derrière les thèses de Robbins.

Unanimes en cela du moins, les économistes du bien-être ne doutaient pas qu'ils constituaient l'économie normative en sous-discipline. Ils la voyaient comme une branche *matériellement définie par ses objets* : la fonction de bien-être social ou les critères de compensation justifiaient à leurs yeux d'être développés séparément de la théorie néo-classique des marchés. A sa manière, la nouvelle économie du bien-être aura tranché l'une des questions laissées pendantes par J.N. Keynes, celle de la nature matérielle ou formelle de l'économie normative. Dans la variante de Little, les objets suscitent à la fois l'étude et l'engagement ; dans celle de Bergson et Samuelson, si l'on considère seulement leur réponse principale, ils ne sont que des objets d'étude. Quelle que soit la

40 La formulation de Little dérive d'une conception de l'utilité ou de la préférence en termes de choix supposément observables. C'est la "théorie de la préférence révélée", que nous pouvons laisser à l'écart de la discussion.

41 Comme d'autres membres britanniques de l'école, Little est d'abord intéressé par les critères de compensation, auxquels il croit possible d'associer les deux mêmes jugements de valeur qu'à la fonction de bien-être social.

solution retenue, les nouveaux économistes de bien-être jugeaient incompréhensible la décision de Robbins de réduire l'économie à sa seule branche positive.⁴²

7. Conclusions

Cette étude portait sur les origines de la distinction du positif et du normatif et non pas sur son développement intégral, et nous avons donc renoncé à la suivre jusqu'aux théories qui supplantèrent la nouvelle économie du bien-être dans la seconde moitié du XX^e siècle. Ce matériau n'aurait sans doute pas livré de grandes nouveautés méthodologiques. Il nous semble en effet que, arrêté à la nouvelle économie du bien-être, le parcours suffise à faire sentir les grandes positions disponibles aux économistes. Toutes n'ont pas été incarnées par une figure particulière d'économiste, mais toutes semblent pouvoir être reconstituées à partir des questions plus abstraites que soulèvent les incarnations. Nous concluons en résumant sommairement ces questions.

L'économiste doit-il, en tant qu'économiste, éviter d'émettre des énoncés normatifs, comme le veut Mill, ou, si l'on préfère l'autre appareil conceptuel, de porter des jugements de valeur, ainsi que l'affirme Robbins ? Ou bien cette abstention n'est-elle ni souhaitable, ni même possible ? Là est la question principale, même si elle ne suffit pas à déterminer la réponse aux autres. Car la question suivante est partiellement indépendante : doit-il exister une économie normative et, si c'est le cas, sous quelle espèce, matérielle, formelle ou matérielle *et* formelle ? Contre Robbins qui lui dénie la moindre forme d'existence, la réponse principale de Bergson et Samuelson offre une existence matérielle à l'économie normative tout en acceptant l'interdit de ce même Robbins sur les évaluations propres à l'économiste. A leur encontre, Little défend l'existence matérielle tout en laissant l'économiste assumer certaines évaluations. Après la nouvelle économie du bien-être, les économistes concéderont généralement l'existence matérielle tout en restant divisés sur ce qu'elle signifie. Une question ultérieure est de savoir si, dans l'interprétation par l'engagement normatif, celui-ci est aussi restreint et banal que ce que Little prétend.

Toutes les positions ne sont pas encore représentées, car il est concevable d'affirmer que l'économie positive n'est pas moins traversée d'évaluations que l'économie normative ; on niera du même coup

42 Défendant la réponse principale, Samuelson retournait contre Robbins sa propre thèse d'objectivité : "It is not valid to conclude [comme le fait Robbins] that there is no room in economics for what goes under the name of "welfare economics". It is a legitimate exercise of economic analysis to examine the consequences of various value judgments, whether or not they are shared by the theorist, just as the study of comparative ethics is itself a science like any other branch of anthropology" (1947, p. 220).

qu'il y ait le moindre sens à les distinguer. Fréquente dans les sciences sociales autres que l'économie lorsqu'elles en font la critique, cette thèse de l'imprégnation universelle par les valeurs s'incarne chez un économiste, il est vrai devenu dissident, le Gunnar Myrdal de *Value in Social Theory* (1958).⁴³

Pour intégrer cette position, on doit alors étendre la question de Mill et Robbins à l'économie positive elle-même : doit-elle, comme ils le prétendent, s'abstenir d'énoncés normatifs ou de jugements de valeur, et peut-elle d'ailleurs même le faire ? Keynes et les positivistes de la discipline répondent affirmativement aux deux questions, c'est un point cardinal de leur doctrine, et ils en ont fait un des motifs communs de la méthodologie économique jusqu'à aujourd'hui ; nous en avons d'ailleurs échantillonné la trace chez deux commentateurs tardifs, Hutchison et Blaug. Les positivistes ont aussi en commun de ne pas investir l'économie normative de la même urgence professionnelle que l'économie positive, ce qui se repère à la brièveté des remarques qu'ils lui consacrent. Ceux du XX^e siècle, qui sont au fait du positivisme logique, auraient pu se diviser sur la question ultérieure de savoir si les énoncés normatifs expriment des propositions véritables ou sont dénués de sens cognitif, mais nous n'avons trouvé que des indications occasionnelles d'une dépréciation aussi radicale - celle de Robbins relevant d'une autre source. L'attitude dominante est d'insister sur la subsidiarité de l'économie normative sans prétendre l'anéantir.

On peut contester cette attitude en allant jusqu'à nier, comme Myrdal, qu'il y ait lieu de pratiquer des distinctions au sein d'une discipline économique tout entière imprégnée de valeurs, mais nous avons défendu ailleurs une position plus complexe qui tient dans les idées suivantes : reconnaissant la spécificité matérielle des deux branches en raison de leurs objets thématiques, nous prêtons à l'économie normative des évaluations qu'elle assumerait en propre, tout en niant que ces évaluations soient rares ou banales, et nous dotons l'économie normative d'une existence formelle aussi, à cause du sens évaluatif qu'elle donne à certains résultats de l'économie positive. Par exemple, les théorèmes sur l'optimalité parétienne de l'équilibre général font appel à une notion qui nous paraît – là est la thèse - exprimer une évaluation de l'économiste positif, ainsi transformé en économiste normatif. Suivant cette position, les rôles des deux composantes s'équilibrent, chacune étant également dépendante de l'autre.⁴⁴

43 Myrdal est d'autant plus singulier que son ouvrage de 1958 fait suite à des textes anciens conformes à une thèse de neutralité. Voir là-dessus Barbaroux et Bellet (2017), qui restituent au passage une source méconnue de cette thèse chez le philosophe suédois Axel Hägerström.

44 Voir les articles déjà cités de Mongin (1999, 2006). Les thèses de ces travaux rejoignent souvent, par des chemins indépendants, celles du philosophe analytique Putnam (2002).

Le parcours historique a révélé non seulement des questions claires à partir desquelles on peut cartographier des positions, mais encore des questions mal posées ou délaissées trop vite. Ainsi, *l'économie appliquée* n'aura jamais été traitée convenablement : confondue chez Mill avec l'économie normative, elle est problématisée imparfaitement chez Senior, et elle disparaît pratiquement de l'horizon alors que la tripartition de Keynes lui a fait une place distincte. Les *rapports de l'économie normative avec l'éthique* forment une autre tâche aveugle : la plupart des économistes voient l'économie normative comme une éthique spécialisée, alors que leur langage évaluatif déborde ce registre. On admettra d'autant plus facilement l'interpénétration de l'économie positive et de l'économie normative que l'on aura caractérisé celle-ci par l'emploi du langage évaluatif pris en général. Ici, Keynes est trop étroit, et Robbins plus large, puisqu'il s'interroge à un certain point sur la portée évaluative du mot "équilibre".

Nous avons cherché à mettre en évidence non seulement des questions et des positions, mais encore des arguments en faveur de celles-ci, et certains de ces arguments ont revêtu la forme de thèses de vaste portée : la thèse logique de Hume sur *is* et *ought*, la thèse heuristique de Bacon sur l'oubli temporaire des applications utiles, les deux thèses distinctes de Weber sur l'objectivité, la thèse néo-positiviste de dévalorisation du normatif et celle du *Kampf der Götter* chez Weber. Non moins que le conflit non résolu des positions, ce matériau sollicite l'approfondissement philosophique.

Bibliographie

Les astérisques indiquent les éditions utilisées pour les citations de cet article.

Bacon, F. (1620), *Novum Organum Scientiarum*. Intr., trad. et notes par M. Malherbe et J.-M. Pousseur, Paris, PUF, 1986.

Barbaroux, N. et M. Bellet (2017), "L'économie comme science et les jugements de valeur politiques. Myrdal et sa thèse initiale de neutralité", *Revue économique*, 68, p. 219-247.

Baujard, A. (2017), "L'économie du bien-être est morte. Vive l'économie du bien-être !", dans *Philosophie économique: Un état des lieux*, sous la dir. de G. Campagnolo et J.S. Gharbi, Paris, Editions Matériologiques, p. 77-131.

Bergson, A. (1938), "A Reformulation of Certain Aspects of Welfare Economics," *Quarterly Journal of Economics*, 52, p. 310-334.

Blaug, M. (1980), *The Methodology of Economics*, Cambridge, Cambridge University Press.

Cairnes, J.E. (1857), *The Character and Logical Method of Political Economy*, Londres, MacMillan (2^e éd. 1875, reprise en 1888*).

- Cairnes, J.E. (1873), *Essays in Political Economy, Theoretical and Applied*, Londres, MacMillan.
- Comte, A. (1830-1842), *Cours de philosophie positive*, Paris, Rouen Frères.
- Comte, A. (1844), *Discours sur l'esprit positif*. Réédition, Paris, Union générale d'éditions, 10/18, 1963*).
- Fleurbaey, M. (1996), *Théories économiques de la justice*, Paris, Economica.
- Fleurbaey, M. et P. Mongin (2005), "The News of the Death of Welfare Economics is Greatly Exaggerated", *Social Choice and Welfare*, 25, p. 381-418.
- Hutchison, T.W. (1964), *Positive Economics and Policy Objectives*, Londres, MacMillan.
- Keynes, J.N. (1890), *The Scope and Method of Political Economy*, Londres, MacMillan (4e éd., 1917, Reprints of Economic Classics, New York, Augustus Kelley Publishers, 1963*).
- Kolakowski, L. (1966), *Filozofia Pozytywistyczna*, Stuttgart, Geisenheyner & Crone (trad. française, *La philosophie positiviste*, Paris, Denoël, 1976*).
- Lange, O. (1945-1946), "The Scope and Method of Economic Science", *Review of Economic Studies*, 13.
- Little, I. (1950), *A Critique of Welfare Economics*, Oxford University Press (2e éd., 1957, Oxford University Paperbacks, 1960*).
- Machlup, F. (1978), *Methodology of Economics and Other Social Sciences*, New York, Academic Press.
- Mill, J.S. (1836), "On the Definition of Political Economy and the Method of Investigation Proper to It", *Westminster Review*, Octobre 1836. Rééd. dans *John Stuart Mill's Philosophy of Scientific Method*, textes choisis par E. Nagel, New York, Hafner Press, 1950, p. 407-440*.
- Mill, J.S. (1861), *Utilitarianism*. Rééd. dans *Utilitarianism, Liberty, Representative Government*, recueil et préface par H.B. Acton, Londres, J.M. Dent & Sons, 1972, p. 1-61*.
- Mill, J.S. (1865), *Auguste Comte and Positivism*, Londres, Trübner & Co.
- Mill, J.S. (1881), *A System of Logic*, New York, Harper (8e éd.). Réédité par University of Toronto Press, Toronto, 1973.
- Mongin, P. (1999) "Normes et jugements de valeur en économie normative", *Social Science Information/Information sur les sciences sociales*, 38, p. 521-553.
- Mongin, P. (2006), "Value Judgements and Value Neutrality in Economics", *Economica*, 73, p. 257-286.
- O'Brien, D.P. (1975), *The Classical Economists*, Oxford, Clarendon Press.
- Putnam, H. (2002), *The Collapse of the Fact/Value Dichotomy, and Other Essays*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- Samuelson, P.A. (1947), *The Foundations of Economic Analysis*, Cambridge, Mass., Harvard University Press (rééd. New York, Atheneum Press, 1976*).

Schumpeter, J.P. (1954), *History of Economic Analysis*, New York, George Allen and Unwin.

Senior, N.W. (1852), *Four Introductory Lectures on Political Economy*. Repris dans *Selected Writings on Economics by Nassau W. Senior*, Reprints of Economic Classics, New York, Augustus Kelley Publishers, 1996*.

Sidgwick, H. (1883), *The Principles of Political Economy*, Londres, MacMillan (3^e éd., 1901).

Simiand, F. (1912), *La méthode positive en science économique*, Paris, Felix Alcan.

Stigler, G. (1959), "The Politics of Political Economists", *Quarterly Journal of Economics*, 73.

Weber, M. (1922), *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre*, Tübingen, Mohr & Siebeck (5^e éd., 1982*). Trad. de certains articles dans M. Weber, *Essais sur la théorie de la science*, éd. et trad. par J. Freund, Paris, Plon, 1965, et dans M. Weber, *The Methodology of the Social Sciences*, éd. et trad. par E.A. Shils et H.A. Finch, New York, MacMillan, 1949.